

PME, objet de recherche complexe : Une analyse des données du Haut-Commissariat au Plan

SME, a complex research object: An Analysis of Haut Commissariat au Plan Data.

- **AUTHOR 1** : TOUCHER Ouardia,
- **AUTHOR 2** : LOULID Mohamed,

(1): Professeure permanente , Laboratoire de Management et de l'Innovation Pédagogique (LMIP) ESTEM-Casablanca.

(2): Professeur d'enseignement supérieur, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, LIREMD, Marrakech.



Conflict of interest: The author reports no conflict of interest.

To quote this article: TOUCHER .O & LOULID .M (2024) « PME, objet de recherche complexe : Une analyse des données du Haut Commissariat au Plan »,

IJAME : Volume 02, N° 10 | Pp: 337 – 360.

Submission date : September 2024

Publication date : October 2024



DOI : 10.5281/zenodo.13993911

Copyright © 2024 – IJAME

Résumé:

Cet article explore le rôle crucial des petites et moyennes entreprises (PME) au Maroc, représentant 93 % des entreprises et contribuant à environ 38 % du Produit Intérieur Brut(PIB). Malgré leur importance pour la création d'emplois et la croissance économique, les PME font face à des défis majeurs, tels que l'accès limité au financement et une dépendance excessive aux crédits à court terme. Environ 65 % des PME éprouvent des difficultés à obtenir des financements à moyen et long terme, ce qui nuit à leur capacité d'innovation. De plus, la concurrence déloyale du secteur informel et l'adoption limitée des technologies numériques freinent leur compétitivité. Pour favoriser la résilience et la croissance des PME, il est essentiel de réformer les politiques publiques, d'améliorer l'accès au financement, et de soutenir la transition numérique. Ces mesures peuvent les transformer en moteurs de croissance durable et inclusive pour l'économie marocaine.

Mots Clés : Pme, Defis, Caracteristiques, Croissance Economique, Financement

Abstract:

This article highlights the crucial role of small and medium-sized enterprises (SMEs) in Morocco, which represent 93% of the country's businesses and contribute about 38% of the GDP. Despite their importance for economic growth and job creation, SMEs encounter significant obstacles, including limited access to financing and an overreliance on short-term loans, with 65% unable to secure adequate medium to long-term funding. Additionally, unfair competition from the informal sector and insufficient adoption of digital technologies hinder their competitiveness. To bolster the resilience and growth of SMEs, it is vital to reform public policies, enhance financing accessibility, and promote digital transformation. These actions are essential for enabling SMEs to become key drivers of sustainable and inclusive growth within the Moroccan economy.

Key words : Sme, Challenges, Characteristics, Economic Growth, Financing

1 Introduction

L'adoption de la nouvelle Constitution au Maroc a marqué un tournant décisif dans la modernisation du pays, en renforçant la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques. Cette réforme vise à répondre aux exigences des citoyens et à s'adapter aux évolutions tant nationales qu'internationales. Dans ce contexte, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) est devenu un enjeu central pour la relance économique et la création d'emplois. En effet, les PME représentent 93 % des entreprises marocaines et jouent un rôle crucial dans le tissu économique et social du pays. Le programme gouvernemental 2021-2026, soutenu par des initiatives telles que la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement et l'amélioration du climat des affaires, met l'accent sur la consolidation des bases de la relance économique. Toutefois, malgré ces efforts, les PME marocaines sont confrontées à de nombreux défis, notamment en termes d'accès au financement, de gestion organisationnelle et de complexité des procédures administratives. Ces obstacles freinent leur développement et leur compétitivité, bien qu'elles soient considérées comme un pilier essentiel pour la croissance économique nationale. Selon la Confédération générale des petites et moyennes entreprises françaises, une PME se définit comme « une unité de production ou de distribution, une unité de gestion ou d'administration dirigée par un chef d'entreprise qui a la pleine responsabilité de l'entreprise, qui en est souvent le propriétaire, et qui est directement impliquée dans la vie économique de l'entreprise ».

La recherche sur les PME a connu une évolution significative au cours des dernières décennies, s'étendant sur plus de 25 ans. Bien qu'il soit souvent difficile d'identifier précisément les thèses de doctorat portant sur ce sujet, des études montrent que 41 thèses sont consacrées au domaine des PME et de l'entrepreneuriat, représentant environ 11 % des thèses en gestion (FNEGE, 2011). De plus, entre 1975 et 2005, le nombre de thèses de doctorat sur les PME en France a augmenté, passant de 35 en 1980 à 66 en 2005 (Fayolle et Messeghem, 2011). Cela illustre un intérêt croissant pour la recherche sur les PME, qui demeure essentiel pour comprendre les dynamiques économiques et sociales au Maroc et pour formuler des politiques efficaces de soutien à leur développement.

Cet article vise à explorer les différents aspects liés aux PME marocaines, en mettant en lumière les défis qu'elles rencontrent, les enjeux de leur développement, et leur contribution au tissu économique national. En tenant compte des évolutions récentes, nous chercherons à identifier des pistes de réflexion et d'action pour favoriser la croissance et la pérennité des PME dans le contexte marocain, consolidant ainsi leur rôle dans la relance économique et l'amélioration des

conditions de vie des citoyens.

2 REVUE DE LITTIRATURE

2.1 APERCU SUR LES PME

Avant 2002, les petites et moyennes entreprises marocaines n'avaient pas de définition officielle, ce qui entraînait des disparités dans la façon dont elles étaient perçues par les acteurs économiques. Les critères utilisés pour qualifier une entreprise de PME variaient, reposant soit sur un effectif inférieur à 200 personnes, un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de dirhams, et un total du bilan inférieur à 30 millions de dirhams, soit sur le chiffre d'affaires, qui ne devait pas excéder 75 millions de dirhams (Azzouzi, 1997 ; Khaddouj, 2014). La charte relative aux PME, introduite en juillet 2002, a marqué une avancée significative dans l'harmonisation de la définition de la PME au Maroc, reconnaissant ainsi le rôle crucial de ces entreprises dans le paysage économique du pays.

Les PME, au cours des vingt-cinq dernières années, ont suscité un intérêt croissant en matière de recherche. Cependant, l'identification des travaux de recherche portant sur les PME est une tâche délicate (FNEGE, 2011). En ce qui concerne l'évolution de la recherche sur les PME, une étude de recensement datant de 2010 réalisée par Fayolle et Messeghem (2011) a révélé que 41 thèses étaient consacrées au domaine des PME et de l'entrepreneuriat, ce qui représente 11 % des thèses en gestion. Sur une période antérieure allant de 1975 à 2005, le nombre de thèses soutenues en France dans le domaine des PME est passé de 35 (en 1980) à 66 (en 2005).

Les chercheurs en Petite et Moyenne Entreprise ont adopté deux approches complémentaires pour définir ce type d'entreprise (Julien, 1994 ; Wtterwulghe, 1998 ; Chezuriana and Rapih, 2015 ; Courrent et Quariel-Lanoizelée, 2012). La première approche, dite quantitative, repose sur des critères mesurables permettant de classer les entreprises. La plupart des recherches sur les PME mentionnent trois principaux indicateurs quantitatifs : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan (Commission européenne, 1996, 2003). La deuxième approche vise à dépasser les limites de la première en examinant les pratiques et le système de gestion de ces organisations. Ainsi, Julien (1994) divise les typologies qualitatives en quatre grandes catégories : les critères liés à l'origine ou à la propriété de l'entreprise ; ceux qui sont liés aux stratégies et aux objectifs de la direction ; ceux qui sont liés à l'évolution ou au stade de développement ou d'organisation de l'entreprise, et enfin ceux qui sont liés au secteur ou au type de marché dans lequel l'entreprise opère.

En effet, ces approches ont cherché à identifier des caractéristiques importantes permettant de distinguer les PME. Deux groupes de critères ont émergé pour décrire les PME : les critères quantitatifs et qualitatifs. L'approche quantitative se réfère aux aspects spécifiques liés à la taille de l'entreprise. Les indicateurs les plus couramment utilisés concernent les différentes composantes de l'activité de l'entreprise. Il s'agit généralement de données quantitatives telles que le nombre total d'employés permanents, le chiffre d'affaires, la dette, le total des actifs, la valeur ajoutée, le capital social et la part de marché de l'entreprise. Cependant, il est évident que cette méthodologie d'analyse ne permet pas d'obtenir une définition unifiée et homogène des PME, principalement en raison de la diversité économique et financière des entreprises entre les pays et au sein des différents secteurs d'activité. De plus, cette typologie de critères ne prend en compte que les éléments les plus visibles de l'entreprise, ce qui rend son utilisation de manière standard impossible, voire inadéquate, et complique considérablement les comparaisons internationales entre les PME.

La deuxième série de critères utilisés pour distinguer les petites et moyennes entreprises (PME) des grandes entreprises se concentre sur la description de l'entreprise ainsi que sur son environnement socio-économique. Cette approche repose sur des outils théoriques et analytiques qui mettent en avant la dimension humaine au sein de l'entreprise, considérée comme un élément clé de son identité. Selon la Confédération générale des petites et moyennes entreprises françaises, une PME se définit comme « une unité de production ou de distribution, une unité de gestion ou d'administration dirigée par un chef d'entreprise qui a la pleine responsabilité de l'entreprise, qui en est souvent le propriétaire, et qui est directement impliqué dans la vie économique de l'entreprise ». En outre, d'autres approches descriptives et multicritères ont été développées, mettant en avant des caractéristiques spécifiques qui permettent d'identifier les PME. Parmi celles-ci figurent le rôle omniprésent du dirigeant dans la gestion quotidienne de l'entreprise, le manque de spécialisation du personnel de direction, l'absence d'un fort pouvoir de négociation dans les achats et les ventes, et le recours à l'autofinancement en raison de l'accès limité aux marchés financiers. Cette combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs permet également de différencier les PME des grandes entreprises, évitant ainsi de considérer les PME comme de simples versions réduites de ces dernières. Les différences de structures administratives et financières entraînent des modes de gestion distincts, ce qui souligne la singularité des PME par rapport aux grandes entreprises (Diadjiry Coulibaly, 2004).

Avant 2002, les petites et moyennes entreprises marocaines n'avaient pas de définition officielle, et chaque établissement définissait la PME selon ses propres critères (Azzouzi, 1997). En effet, avant 2002, les critères utilisés par les acteurs économiques nationaux pour considérer une entreprise comme une PME étaient les suivants : soit un effectif inférieur à 200 personnes, un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de dirhams et un total de bilan inférieur à 30 milliards de dirhams. Soit, le chiffre d'affaires comme critère unique ne devait pas excéder 75 millions de dirhams (Khaddouj, 2014). En juillet 2002, dans le but d'harmoniser la définition des PME, une charte relative aux PME a été élaborée. L'objectif principal de cette charte était de mettre en place une définition officielle pour les PME marocaines. ¹

¹ Cité par Zakia Ait Oufkir « Contribution à l'étude des déterminants de la croissance des PME : Cas de la région de Marrakech-Safi, », (2020).

2.1 ÉVOLUTION DE LA DEFINITION DE LA PME AU MAROC

Tableau 1 : Évolution de la définition de la PME au Maroc

Source de définition	Définition de la PME
Le Code des investissements industriels limitait l'octroi des avantages fiscaux aux seules PME	Tout entreprise dont : Le programme d'investissement compte des équipements de production pour une valeur minimale de 100 000 dirhams et maximale de 5 millions de dirhams et le coût d'investissement par emploi stable est inférieur à 7 000 dirhams
La banque mondiale, dans le cadre des crédits donnés au Maroc pour la promotion de la PMI	Sont considérées comme des PMI celles qui emploient moins de 200 salariés
Le ministre de l'Industrie du commerce et de l'artisanat	Toute entreprise ayant : Total d'investissement 5 millions de dirhams lors de création et un coût de l'investissement de l'ordre de 7 000 dirhams par employ
La sous-commission en charge de la PME Plan de développement économique et social 2000-2004	Les critères retenus par la commission pour identifier la PME sont : Moins de 200 personnes comme effectif employé, Un chiffre d'affaires inférieur à : 5 millions de dirhams en phase de création, 20 millions dirhams pour la phase de croissance et 50 millions de dirhams pour la phase de maturité
Projet Maroc vision 2020 : Document « vision de l'avenir du Maroc - Quelle vision pour les PME/PMI (septembre 2001) »	Toute entreprise ayant : Un total effectif inférieur à 200 personnes, Un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions dirhams, Un total bilan inférieur à 30 millions dirhams
La fédération des PME-PMI (Affiliée à la CGEM)	Moins de 200 employés permanents, Moins de 50 millions dirhams, Total du bilan annuel inférieur à 40 millions de dirhams, Coût d'investissement de l'ordre de 75 000 dirhams par emploi, Aucune participation d'un groupe dans le capital de la PME

<p>La charte de la PME juillet 2002</p>	<p>Une entreprise sera considérée comme une PME si elle est gérée ou administrée directement par ses propriétaires, copropriétaires ou actionnaires, sans être détenue à plus de 25 % ou des droits de vote par une entreprise ou plusieurs entreprises qui ne répondent pas à la définition de PME. De plus, pour être considérée comme une PME, l'entreprise doit remplir certaines conditions. :</p> <p>Pour les entreprises existantes :</p> <p>(1) un effectif permanent de 200 personnes maximum, , (2) un chiffre d'affaires annuel hors taxe de 7,5 millions de dirhams maximum au cours des deux derniers exercices, et (3) un total de bilan annuel de 50 millions de dirhams maximum.</p> <p>En ce qui concerne les entreprises nouvellement créées : (1) un programme d'investissement initial inférieur à 25 millions de dirhams, (2) un ratio d'investissement par emploi inférieur à 250 000 dirhams</p>
<p>La commission mixte est composée de représentants de Bank Al-Maghrib et du GPBM chargés d'élaborer les nouveaux systèmes de rating bancaire dans le cadre de l'alignement des banques marocaines sur les nouveaux standards des accords de Bale (2004)</p>	<p>PME</p> <p>Effectifs permanents : moins de 250 salariés, Chiffre d'affaires : moins de 75 millions de dirhams, Total bilan : 90 millions de dirhams</p> <p>Microentreprise :</p> <p>Effectifs permanents : moins de 10 salariés, Chiffre d'affaires : moins de 10 millions de dirhams, Total bilan : 15 millions de dirhams</p>

Source : Daoud (2008)

❖ Définition de la charte des PME

La loi N° 53-00, formant charte de la petite et moyenne entreprise par le Dahir n° 1-02-188 du 12 Joumada I 1423 (23 juillet 2002), établit le cadre de référence pour l'action de l'État en partenariat avec les acteurs privés pour promouvoir les PME au Maroc. Cette politique, visant à être efficace, nécessite une élaboration et une coordination avec toutes les parties concernées, reposant sur les principes de concertation, de participation et de transparence. L'État s'engage à créer un cadre institutionnel favorable aux PME, reposant sur des structures et des mécanismes de dialogue et de partenariat avec les institutions représentatives de ces entreprises. Les critères définissant officiellement les PME marocaines incluent la gestion directe de l'entreprise par des personnes physiques (propriétaires, copropriétaires ou actionnaires), avec un seuil maximum de 25 % de détention du capital ou des droits de vote par d'autres entreprises. De plus, l'effectif permanent ne doit pas dépasser 200 personnes, et l'entreprise doit réaliser, au cours des deux derniers exercices, un chiffre d'affaires annuel brut inférieur à 75 millions de dirhams, ou un total bilan annuel maximum de 50 Mdhs.²

❖ Définition de Maroc PME

Maroc PME est l'Agence Nationale pour la Promotion de la PME, créée en 2002 sous la loi 53-00 établissant la Charte de la petite et moyenne entreprise. Sa mission principale est de dynamiser la compétitivité et la croissance des très petites et moyennes entreprises (TPME) au Maroc. Pour atteindre cet objectif, l'agence met en œuvre diverses initiatives, incluant un accompagnement sur mesure, des conseils stratégiques, une assistance technique et des soutiens à l'investissement spécifiquement ciblés pour générer de la valeur ajoutée et favoriser l'emploi. Maroc PME œuvre également à l'amélioration de l'écosystème entrepreneurial en développant des dispositifs d'accompagnement adaptés et en renforçant les compétences des acteurs locaux. En outre, elle établit des partenariats avec les secteurs public et privé afin de mettre en œuvre des programmes de soutien et d'encourager l'initiative entrepreneuriale. Selon la définition de Maroc PME, une PME est caractérisée par un chiffre d'affaires variant entre trois et cent soixante-quinze millions de dirhams. Les entreprises sont alors classées en quatre catégories : très petites entreprises (TPE), dont le chiffre d'affaires n'excède pas 3 millions de

² À ces trois critères s'ajoute une obligation pour les entreprises nouvellement créées. Il s'agit d'avoir d'une part un programme d'investissement initial global, n'excédant pas vingt-cinq millions de dirhams et d'autre part, respecter un ratio d'investissement par emploi de moins de deux cent cinquante mille dirhams. Cette définition demeure, avec cette multitude de critères, très complexe.

dirhams ; petites entreprises (PE), avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 10 millions de dirhams ; moyennes entreprises (ME), dont le chiffre d'affaires varie de 10 à 175 millions de dirhams ; et grandes entreprises, dont le chiffre d'affaires dépasse 175 millions de dirhams.

❖ Définition de BANK AL MAGHREB (BAM)

Bank Al-Maghrib est la Banque centrale du Maroc, fondée par le dahir n° 1-59-233 du 30 juin 1959. En tant que personne morale publique dotée d'une autonomie financière, sa mission principale est d'émettre les billets de banque et les pièces de monnaie, ainsi que de définir et mettre en œuvre la politique monétaire, avec pour objectif fondamental la stabilité des prix. En outre, elle veille au bon fonctionnement du marché monétaire et assure son contrôle. Dans le cadre de la définition des petites et moyennes entreprises (PME), Bank Al-Maghrib établit deux critères essentiels : le "chiffre d'affaires annuel" et le "montant des crédits bancaires dont la PME bénéficie". Ainsi, une PME, y compris les entrepreneurs individuels, doit remplir l'une des deux conditions suivantes : soit son chiffre d'affaires hors taxes (HT) est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams, soit son chiffre d'affaires (HT) est inférieur à 10 millions de dirhams, et le montant total des créances que détient l'établissement de crédit à son égard, ou du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de dirhams.

Pour remédier à la diversité des définitions des PME, Maroc PME et la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) ont collaboré pour établir une définition unifiée à l'échelle nationale. Cette définition repose sur trois critères fondamentaux : d'abord, l'administration de l'entreprise doit être directement assurée par une personne physique, souvent les actionnaires. Ensuite, la propriété du capital ne doit pas dépasser 25 % pour une entreprise ou un groupe, ce qui correspond généralement à la définition d'une PME. Enfin, la taille de l'entreprise ne doit pas excéder 200 employés, avec un chiffre d'affaires HT annuel inférieur à 75 millions de dirhams ou un total de bilan ne dépassant pas 50 millions de dirhams. En effet, les PME marocaines rencontrent un problème de visibilité dans le secteur, principalement en raison de l'absence d'une définition juridique unique. De plus, le manque d'un organisme public dédié à la coordination et au suivi des PME, ainsi que l'absence d'un répertoire statistique et d'une base de données intégrée et actualisée, compliquent la quantification économique de ce secteur. Cette situation souligne la nécessité d'un organisme public chargé de coordonner et de collecter des données sur les PME afin d'améliorer leur visibilité et leur intégration dans l'économie nationale.

Caractéristiques Et Défis Des PME Marocaines

❖ Caractéristiques des PME Marocaines

Au niveau organisationnel et managérial : Les PME marocaines se caractérisent selon différents critères, notamment la taille, le secteur d'activité et le lieu d'implantation. Tout d'abord, une PME est principalement caractérisée par sa taille, comme l'indique le sigle lui-même (Petites et Moyennes Entreprises). Deuxièmement, il y a le statut des dirigeants ; certains entrepreneurs décident de créer des entreprises parce qu'ils disposent de capitaux à investir, tandis que d'autres deviennent entrepreneurs par le biais d'une transmission de l'entreprise de leurs pères. Dans ces cas de figure, il peut être difficile de les considérer comme ayant l'esprit d'entreprise ou un goût prononcé pour le risque. Troisièmement, on observe souvent une prise de décision et une gestion très centralisée autour du leader (le chef) ; ainsi, les systèmes d'information internes sont simples et moins formalisés, car ils reposent sur le contact direct.

Au niveau financier : L'insuffisance de capitaux stables par nature, ce qui se traduit par un déséquilibre chronique au niveau du haut de bilan des PME, qui souffrent régulièrement du manque de fonds propres et de ressources financières externes à moyen et long terme (Audretsch et Elston, 1994). Le surendettement à court terme, qui découle en grande partie de la situation précédente, se manifeste par l'utilisation intensive de crédits de trésorerie, de découverts ou d'escomptes. Cela reflète la recherche de flexibilité à court terme en l'absence d'une stratégie financière adaptée aux besoins permanents (Gaffard, 1990). La limitation des options de financement réellement accessibles aux PME, avec un éventail financier restreint. Les PME dépendent souvent des banques, même si des efforts ont été faits dans la plupart des économies de marché pour élargir leurs sources de financement.

❖ Défis des PME Marocaines

Le principal défi auquel sont confrontées les PME marocaines réside dans l'absence d'une définition légale unifiée pour cette catégorie d'entreprise. Cette lacune en matière de cadre juridique spécifique entrave leur développement, car les réformes et mesures ne peuvent pas être spécifiquement adaptées à ces entreprises. Selon Mourji et Ali (2001), les hommes d'affaires marocains se heurtent à de multiples contraintes d'ordre financier, législatif, administratif et juridique, ainsi qu'à des défis intrinsèques à la PME qui nuisent à sa

compétitivité. Ces obstacles se traduisent par des défis susceptibles de compromettre l'amélioration de la performance des PME marocaines.

Les contraintes rencontrées par les PME peuvent être regroupées en plusieurs catégories. D'abord, les facteurs internes révèlent la fragilité de leurs structures et une sous-capitalisation quasi généralisée. Les PME manquent souvent de moyens techniques et financiers, et leur capital humain souffre généralement d'un manque d'encadrement, de formation et de compétences en gestion et organisation. Ces lacunes impactent directement leur performance, entraînant un manque de compétitivité et un taux d'échec élevé. Ensuite, les facteurs externes jouent un rôle significatif dans la faiblesse des PME. La complexité des procédures administratives et fiscales ainsi que l'absence de politiques dédiées à la formation et à l'amélioration des compétences constituent des obstacles majeurs. Par ailleurs, les problèmes liés au financement se présentent comme un facteur limitant pour ces entreprises, qui peinent à obtenir les ressources nécessaires à leur développement.

Les facteurs structurels doivent également être pris en compte, notamment les difficultés d'accès aux grands marchés et aux marchés extérieurs, qui limitent les opportunités de croissance pour les PME marocaines. Enfin, les facteurs conjoncturels, tels que la crise financière et la récession subie par les principaux donneurs d'ordre européens, ont exacerbé ces défis. Les PME représentent une composante essentielle du tissu économique, tant dans les pays développés que dans ceux en développement (Savajol, 2003 ; Mabarch, 2007 ; Karim, 2014). Les États s'intéressent de plus en plus aux PME, mettant en place divers programmes pour promouvoir leur création, leur croissance et leur modernisation. Par exemple, en France, un ministère entier est dédié aux PME, tandis qu'au Maroc, une agence nationale a été créée pour leur promotion, connue sous le nom de Maroc PME. De plus, l'étude des PME permet d'analyser des phénomènes souvent cachés et difficiles à saisir dans les grandes organisations (Marchesnay, 1993). Dans les années 1980, les PME ont acquis un véritable statut en tant qu'objet de recherche scientifique, renforçant ainsi leur importance dans le paysage économique (Marbach, 2007).³

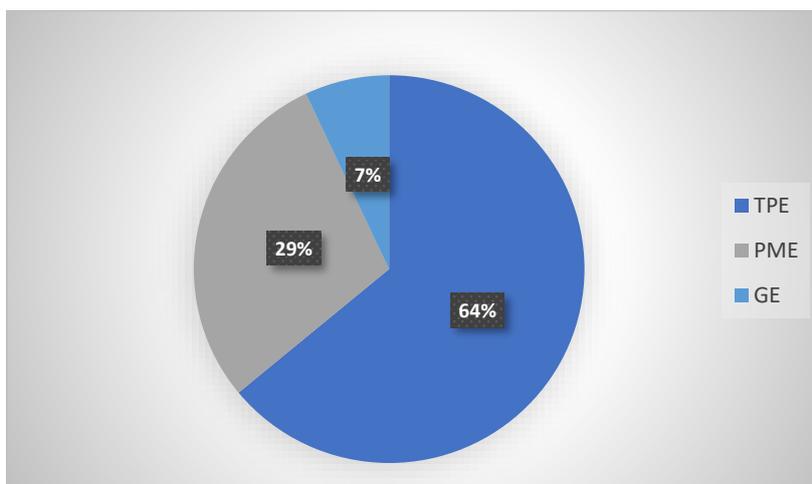
³ Mabarch Christian, La thèse, premier acte de la recherche académique, Regards sur les PME, OSEO, Numéro 14, juin 2007

3 Présentation des statistiques sur les PME marocaines : Analyse de l'enquête de l'HCP 2019/2020

3.1 La place de la PME dans l'économie marocaine

Dans toutes les économies mondiales, les PME occupent une place centrale dans la structure économique d'un pays. Le développement de l'économie dans son ensemble dépend donc largement du développement des PME, qui contribuent de manière significative à la création de richesse et d'emplois, quel que soit le stade de développement d'un pays. Cependant, selon un rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), au Maroc, l'importance du secteur informel rend encore très difficile la détermination précise du nombre de PME opérant dans le pays. Néanmoins, la situation au Maroc présente des similitudes avec celle des économies émergentes et de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Une étude réalisée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) en 2019 a révélé que les PME marocaines étaient considérées comme le moteur de l'économie. En effet, ces PME représentent plus de 93 % de toutes les entreprises au niveau national. Elles emploient environ 50 % de la main-d'œuvre, contribuent à hauteur de 21 % de la valeur ajoutée, réalisent 31 % des exportations, produisent 41 % de la production nationale et représentent 50 % des investissements (Khaddouj 2014 ; Aftiss 2012 ; Mohallab 2016). Cependant, en raison du manque de données statistiques, notre compréhension du comportement des PME au Maroc reste aujourd'hui limitée (El Goumiri, 2017).

Figure 1 : Répartition des entreprises par catégorie



D'après le graphique, les entreprises au Maroc sont prédominées par les TPE qui représentent 64 %, suivies par les PME qui représentent 29 % et 7 % comme GE.

Tableau 2 : Répartition des entreprises par âge

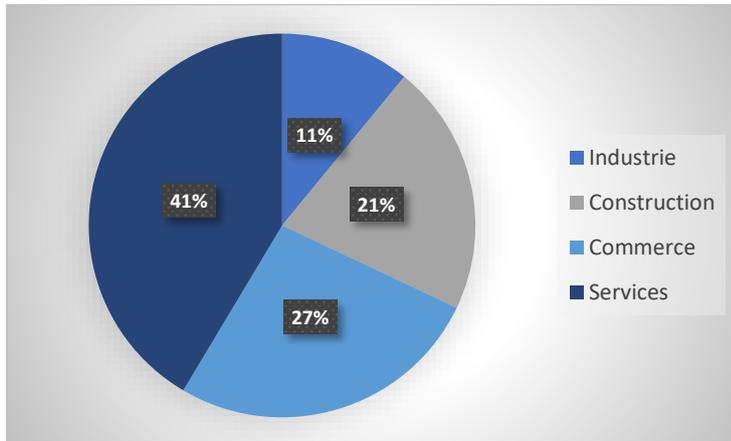
Tranches d'âge	TPE	PME	GE	Total
Moins de 10 ans	39,5 %	30,3 %	13,1 %	35 %
10 à moins de 20 ans	39,2 %	42,2 %	34,9 %	39,8 %
20 ans et plus	21,2 %	27,5 %	52 %	25,2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 3 : Répartition des entreprises par secteur d'activité

Secteurs	TPE	PME	GE	Total
Industrie	7,7 %	10,9 %	25,8 %	9,9 %
Construction	20,9 %	21,2 %	22,9 %	21,1 %
Commerce	27,9 %	26,5 %	27,5 %	27,5 %
Services	43,5 %	41,5 %	23,8 %	41,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

En général, les entreprises sont de création récente ; 75 % ont moins de 20 ans; 35 % ont moins de 10 ans et 40 % des TPE, plus de la moitié des CE ont plus de 20 ans. Il ressort des statistiques que plus de deux tiers des entreprises sont dans le secteur des services, moins de 10 % sont actives dans l'industrie. La répartition des GE est quasi uniforme entre les secteurs.

Figure 2 : Répartition des PME par secteur d'activité



La répartition sectorielle des PME est inéquitable. En effet, la plupart des PME opèrent dans le secteur des services, représentant un taux de 41 %, suivi par le secteur du commerce avec un taux de 27 %. Les PME opérant dans le secteur de la construction représentent 21 %, tandis que les PME du secteur industriel ne représentent que 11 %.

3.2 Caractéristiques des PME marocaines : quelques données chiffrées en 2019

Tableau 4 : Taux d'encadrement et proportion des femmes dirigeantes par secteur

Secteurs d'activités	Taux d'encadrement	Proportion des femmes dirigeantes
Industrie	18 %	12,60 %
Construction	25 %	2,60 %
Commerce	33 %	13,80 %
Services	27 %	17,30 %

Selon les premiers résultats d'une enquête nationale menée auprès des entreprises par le HCP de janvier à juillet 2019, on constate que les PME industrielles sont relativement peu encadrées, avec un taux de 18 %. Les entreprises du secteur commercial enregistrent un taux d'encadrement plus élevé, à 33 %, suivies par celles opérant dans les services (27 %) et les entreprises de construction, qui ont un taux d'encadrement de 25 %. En ce qui concerne la représentation des femmes dirigeantes, celle-ci est très faible dans l'ensemble des secteurs. Le secteur des services arrive en première position avec un taux de 17,30 % de femmes

dirigeantes, suivi par l'industrie (12,60 %) et le commerce (13,80 %). En revanche, dans le secteur de la construction, les dirigeantes ne représentent que 2,60 %.

Tableau 5: Modes de recrutement utilisés par les entreprises enquêtées

Modes de recrutement	PME
Candidatures spontanées	70,3 %
Cooptation	33,3 %
ANAPEC	22,4 %
Sites Internet d'offres d'emploi	18,9 %
Sites Internet de l'entreprise	14,4 %
Cabinet de recrutement	5,4 %
Réseaux sociaux	5,9 %
Presse	1,4 %

70,3 % des PME recrutent par le biais de candidatures spontanées, 33,3 % par cooptation, et 18,9 % par le biais de l'ANAPEC. Les sites Internet d'offres d'emploi représentent également un moyen de recrutement important, avec 18,9 % des PME qui y ont recours, tandis que les réseaux sociaux et la presse ne sont utilisés que par 5,9 % et 1,4 % des entreprises respectivement. En ce qui concerne les motifs de recrutement, 74,2 % des entreprises considèrent le remplacement des départs (à la retraite ou autres) comme une raison expliquant le recrutement, 64,4 % évoquent l'expansion et/ou la diversification des activités, et 21,2 % justifient le recrutement par l'introduction de nouvelles technologies et procédés. L'enquête menée par le HCP a également révélé que les principales raisons pour lesquelles les PME ne recrutaient pas étaient la stagnation ou le déclin de l'activité commerciale (61,7 %), le manque de soutien et d'encouragement de la part du gouvernement (38 %), et l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre (22,2 %).

Tableau 6 : Analyse comparative des taux d'investissement et d'exportation par secteur d'activité

Secteurs	Taux d'investissement	Exportation
Industrie	54,2 %	43,9 %
Construction	58,8 %	8,1 %
Commerce	49,4 %	25,0 %
Services	43,5 %	23,1 %

D'après le tableau, on constate que le taux d'investissement est relativement élevé dans tous les secteurs. En revanche, le taux d'exportation varie considérablement. En effet, l'industrie affiche un taux d'exportation de 43,9 %, tandis que le secteur de la construction présente une faiblesse en termes d'exportation, avec un taux de seulement 8,1 %, en raison de la nature de son activité.

Tableau 7: Accès des PME à Internet

Secteurs	% des entreprises possédant un site Web	% des entreprises possédant une flotte mobile
Industrie	20,6 %	46,1 %
Construction	13,8 %	40,7 %
Commerce	22,4 %	36,5 %
Services	35,9 %	50,1 %

Le pourcentage d'entreprises PME possédant une flotte mobile est relativement homogène dans tous les secteurs, bien que le secteur des services affiche un taux légèrement supérieur de 50,1 %. En ce qui concerne le taux d'entreprises ayant un site Web, le secteur des services arrive en tête avec un taux de 35,9 %, suivi du secteur du commerce avec un taux de 22,4 %. En revanche, le secteur de la construction (BTP) ne représente que 13,8 % et se classe en dernière position en termes de possession de sites Web.

3.3 Contraintes des PME marocaines

Tableau 8 : Facteurs bloquant l'investissement

Facteurs	Catégories d'entreprises			
	TPE	PME	GE	Total
Manque de financement	73,7 %	75,5 %	72,1 %	74,1 %
Concurrence du secteur informel	21,7 %	23,0 %	26,4 %	22 %
Étroitesse du marché	22,3 %	20,7 %	24,8 %	22 %
Procédures administratives compliquées	9,9 %	17,8 %	9,1 %	11,5 %
Politique fiscale compliquée	8,9 %	18,6 %	22,8 %	11,1 %
Difficulté d'accès au foncier	4,5 %	14,4 %	8,4 %	6,6 %
Absence de main-d'œuvre qualifiée	4,9 %	10,9 %	7,4 %	6,2 %
Infrastructure non suffisamment développée	3,7 %	4,1 %	5,3 %	3,8 %
Autres	2,3 %	3,9 %	7,2 %	2,7 %

D'après le tableau, 74 % des entreprises considéraient le manque de financement comme le principal frein à l'investissement. Ensuite, 22 % d'entre elles reliaient ce problème à la concurrence, et 11 % le reliaient à la complexité des procédures juridiques et à la politique fiscale.

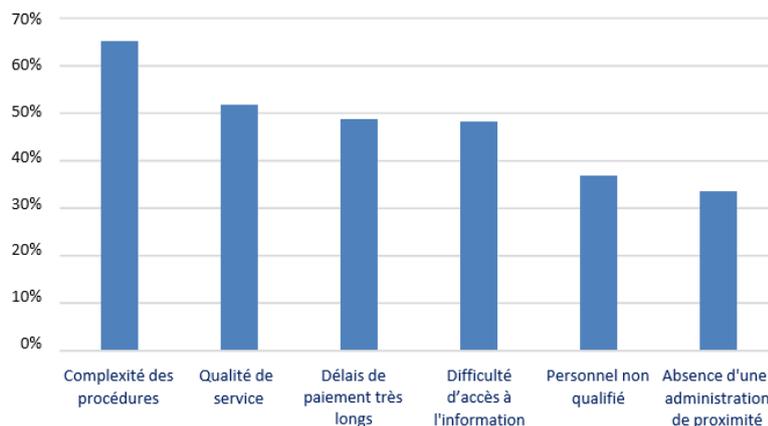
Tableau 8 : Contraintes liées à l'environnement institutionnel

Conséquences de l'iniquité fiscale selon les catégories d'entreprises	
Décourager l'investissement	94,7 %
Créer de la méfiance vis-à-vis de l'administration fiscale	86,4 %
Recourir à des pratiques informelles	72,4 %
Rapports avec la justice : Difficultés rencontrées en recourant au tribunal des PME	
Les délais de traitement des litiges sont trop longs	49,5 %
Les difficultés dans l'application des décisions judiciaires	19,7 %
Les frais de justice sont élevés	9,4 %
Autres	8,8 %
Aucune difficulté	12,5 %
Autres aspects administratifs	
Monopole de certaines entreprises	13,3 %
Offres de l'entreprise n'étaient pas avantageuses	17,2 %
Manque de transparence	56,4 %
Problème de quota	7,6 %
Dossier de soumission incomplet	0,0 %
Autres	5,4 %

D'après les entreprises enquêtées, l'iniquité fiscale est considérée comme un problème qui entrave la survie et la croissance de leurs activités. En effet, 94,7 % jugent l'iniquité fiscale comme un facteur décourageant l'investissement, tandis que 86,4 % la considèrent comme créatrice de méfiance vis-à-vis de l'administration fiscale. De plus, 72,4 % estiment que cela les pousse à recourir à des pratiques informelles. En ce qui concerne les rapports avec la justice, les principales difficultés rencontrées par les PME enquêtées lorsqu'elles ont recours au tribunal sont les suivantes : les délais de traitement des litiges sont jugés trop longs par 49,5 % des répondants, l'application des décisions judiciaires préoccupe 19,7 % d'entre eux. Par ailleurs,

d'autres contraintes liées à l'environnement institutionnel sont relevées, notamment le manque de transparence (56,4 %), le fait que l'offre de l'entreprise n'est pas avantageuse (17,2 %) et l'existence de monopoles de certaines entreprises (13,3 %).

Figure 3 : Principaux obstacles liés à l'administration publique selon les chefs d'entreprises



La complexité des procédures administratives et la qualité des services administratifs sont les principaux obstacles pour les entreprises. En effet, 65 % des entreprises estiment que les procédures sont complexes. De plus, plus de la moitié d'entre elles considèrent que la qualité des services administratifs fournis constitue un obstacle à leur développement. Environ 49 % des entreprises se plaignent que les délais de paiement sont trop longs. De plus, près de 57 % des entreprises déclarent avoir observé des pratiques administratives contraires à l'éthique.

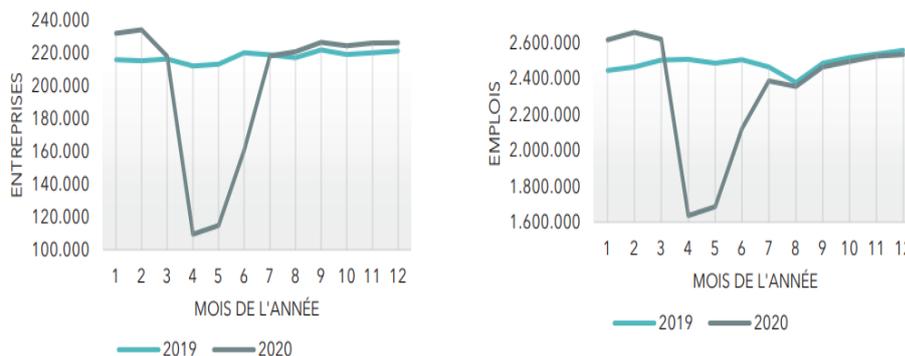
Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé une enquête qualitative auprès des entreprises, dont l'objectif principal était d'évaluer l'impact direct de la crise sur la situation des entreprises marocaines⁴. L'enquête a été réalisée par téléphone en avril 2020 auprès de 4 000 entreprises organisées opérant dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services marchands non financiers.

Au début du mois d'avril, près de 142 000 entreprises, soit 57 % de l'ensemble des entreprises, ont signalé qu'elles avaient cessé définitivement ou temporairement leurs activités. Parmi celles-ci, plus de 135 000 ont cessé temporairement leurs activités et 6 300 ont cessé définitivement leurs activités. Par catégorie d'entreprises, 72 % de celles qui ont cessé

⁴ Dans le cadre de ses travaux de suivi des effets socio-économiques de la pandémie Covid-19 sur l'économie nationale,

temporairement ou définitivement leur activité étaient des TPE (très petites entreprises) ; 26 % des PME (petites et moyennes entreprises) et 2 % des GE (grandes entreprises). Cette situation a eu un impact sur l'emploi. En effet, 27 % des entreprises ont réduit temporairement ou définitivement leurs effectifs. Ainsi, selon les résultats de l'enquête, près de 726 000 emplois ont été touchés, dont 22 % pour les PME. Plus de la moitié des effectifs réduits (57 %) concernaient les employés des TPME (très petites, petites et moyennes entreprises). Selon les données de la CNSS, le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS a atteint son niveau le plus bas à la fin du mois d'avril 2020, enregistrant une diminution de 48,3 % sur une base annuelle (voir figure). Il en va de même pour le nombre d'emplois déclarés auprès de cet organisme, qui a diminué de 35,4 %, soit 899 844 emplois, en raison de la pandémie, de nombreuses entreprises ayant fermé temporairement ou définitivement (voir figure). Ces régressions varient en fonction de la région, du secteur et du niveau d'emploi.

Figure 4 : Évolution mensuelle des entreprises et des employés auprès de la CNSS



Source : L'observatoire des TPME, (2019)

Dans ce contexte, les difficultés en termes de trésorerie ont également été soulignées par les entreprises enquêtées. Il s'agit donc d'un autre effet de la crise sanitaire sur l'économie, en particulier sur les entreprises. La figure suivante présente les principales situations de trésorerie d'après les entreprises de l'échantillon. Selon la note du HCP portant sur l'impact du COVID-19 sur les entreprises, 40 % des entreprises ayant participé à l'enquête n'avaient pas de réserves, tandis que 8 % disposaient de réserves d'une durée inférieure à un mois. De plus, 25 % des grandes entreprises avaient des réserves de plus de six mois, contre 14 % des PME et 11 % des TPE.

4 Conclusion

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des acteurs économiques majeurs au Maroc, représentant près de 93% du tissu entrepreneurial national et contribuant à environ 38% du PIB. Elles emploient plus de 46% de la population active dans le secteur privé formel. Cependant, cette étude met en évidence des obstacles structurels et conjoncturels qui freinent leur développement et limitent leur compétitivité, tant sur le marché national qu'international. L'analyse des données révèle que 65% des PME marocaines rencontrent des difficultés d'accès au financement à moyen et long terme, ce qui affecte leur capacité à investir dans des projets d'expansion et à moderniser leurs infrastructures. De plus, plus de 55% d'entre elles dépendent principalement de crédits à court terme, augmentant ainsi leur vulnérabilité face aux fluctuations économiques. Ces PME se concentrent majoritairement dans les secteurs des services (45%) et du commerce (30%), laissant des secteurs stratégiques comme l'industrie et l'innovation sous-exploités.

Les PME marocaines sont également confrontées à des défis liés à l'adoption des nouvelles technologies. Selon les statistiques, seulement 23% des PME disposent d'une présence en ligne via un site web ou des plateformes de commerce électronique, un chiffre faible comparé à la moyenne régionale des pays émergents. Cette sous-utilisation des outils numériques limite leur capacité à étendre leur clientèle au-delà des frontières nationales et à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, le secteur informel représente un concurrent redoutable pour les PME. En effet, 37% des PME déclarent être affectées par la concurrence déloyale du secteur informel, qui échappe aux réglementations fiscales et sociales. Cette concurrence limite leur croissance, d'autant plus que le cadre juridique et fiscal demeure complexe et coûteux pour les petites entreprises.

Pour remédier à ces obstacles, une refonte des politiques publiques est nécessaire. Des mesures telles qu'un meilleur accès au financement à long terme, des incitations fiscales, ainsi que des programmes de formation ciblée pour améliorer les compétences managériales et technologiques des entrepreneurs sont essentielles pour soutenir la résilience et la croissance des PME. De plus, il est important de promouvoir l'innovation et la transition numérique, qui ne concernent actuellement qu'un faible pourcentage des PME, afin d'accroître leur compétitivité. En effet, les PME marocaines, bien qu'elles représentent un pilier économique important, sont à un tournant critique. Si des réformes stratégiques ne sont pas rapidement mises en place, leur contribution au développement économique risque de stagner, voire de

diminuer. Cependant, avec des interventions adaptées et une meilleure intégration dans l'économie mondiale, les PME ont le potentiel de devenir un moteur de croissance durable et inclusive pour le Maroc. Reste à savoir **Comment les petites et moyennes entreprises marocaines peuvent-elles surmonter les contraintes structurelles et maximiser leur compétitivité dans un environnement économique de plus en plus mondialisé et numérisé, tout en s'adaptant aux besoins locaux ?**

Références

- Référence à une publication de revue :

- Ait Oufkir, Z. (2020). Contribution à l'étude des déterminants de la croissance des PME : Cas de la région de Marrakech-Safi.
- B, A. (2002). La performance financière des PME manufacturières.
- Bahyaoui, S. (2018). Systèmes de pilotage de la performance des PME marocaines du secteur du Bâtiment et Travaux publics : Déterminants, pratiques et interactions.
- Ben Hamadi, Z. (2014). Complexification des systèmes budgétaires et profils des dirigeants : Cas des PME tunisiennes [Thèse de doctorat, Sciences de gestion].
- Condor, R. (2012). Le contrôle de gestion dans les PME : Une approche par la taille et le cycle de vie. Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise.
- Coulibaly, A.D. (2004). La défaillance des PME belges : Analyse des déterminants et modélisation statistique. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.
- Ejbari, Z. (2017). Quelles pratiques du contrôle de gestion dans les PME au Maroc : État des lieux et facteurs explicatifs.
- Ezziadi, A. (2017). Systèmes de pilotage de la performance des PME marocaines du secteur du Bâtiment et Travaux publics : Déterminants, pratiques et interactions.
- Gasse, Y. & Carrier, C. (1992). Gérer la croissance de sa PME. Montréal : Les Éditions de l'Entrepreneur.
- Germain, C. (2006). Le pilotage de la performance dans les PME en France : Une comparaison des pratiques des entreprises familiales et des filiales. Revue internationale PME.
- Julien, P.-A. (1994). Introduction : Pour une définition des PME. Dans P.-A. Julien (dir.), Les PME : Bilan et perspectives (pp. 21-40). Paris : Economica.

- Kamar Abaaoukide, A. & Bentaleb, C. (2011). La gestion de l'urgence dans les PME au Maroc : Perceptions et pratiques de gestion.
- Khalife, E. (2014). Le management efficace des PME dans un contexte de crise : Le cas du Liban, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux.
- Torres, O. (s.d.). '2000) . Du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME.
- Tourabi, A. (2009). Pratiques et management des risques dans les PME marocaines : Cas du secteur du BTP dans la région Souss-Massa-Drâa, Thèse de doctorat, Université Hassan II.
- Mabrach, C. (2007). La thèse, premier acte de la recherche académique. Regards sur les PME, OSEO, Numéro 14, juin 2007.